

PRÉCAUTIONS STANDARD

PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES « GOUTTELETTES »

PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES « CONTACT »

PRÉCAUTIONS COMPLÉMENTAIRES « AIR »


 D'APRÈS LES RECOMMANDATIONS ET AVEC LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE

Les précautions complémentaires « gouttelettes » sont à appliquer, **en complément des précautions standard (PS)**, pour tout patient suspect ou atteint d'une infection contagieuse transmissible par « gouttelettes » telle que grippe, coqueluche, infection à méningocoque, bronchiolite à VRS, oreillons, rubéole...

LES DIFFÉRENTES MESURES

Chambre individuelle de préférence, ou secteur géographique dédié

Les sorties du patient hors de sa chambre sont limitées au strict nécessaire.

Port de masque

► SOIGNANT: port d'un masque chirurgical dès l'entrée dans la chambre

- Retirer le masque après être sorti de la chambre.
- L'éliminer dans les déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM).
- Réaliser ensuite une friction hydroalcoolique (FHA).

À noter: Le masque peut être gardé pour des soins à plusieurs patients en précautions gouttelettes, uniquement s'il n'est pas manipulé.

 Un masque chirurgical doit être porté également par toute autre personne entrant dans la chambre (visiteurs...).

► PATIENT: port d'un masque chirurgical

- Dès l'entrée à l'hôpital, notamment aux urgences.
- En consultation.
- Systématiquement, s'il doit quitter sa chambre.

 Ces mesures seront levées en accord avec le médecin lorsque la période de contagiosité sera jugée terminée.

En complément, appliquer systématiquement les précautions standard.

VOIR FICHE PRÉCAUTIONS STANDARD

Respecter tout particulièrement les mesures d'hygiène respiratoire: en particulier, faire porter un masque à toute personne (résident, malade, visiteur, professionnel, intervenant extérieur...) présentant des symptômes de type toux/expectoration.

EN CAS DE RETARD OU DE NON-RESPECT DANS LA MISE EN PLACE DE CES MESURES POUR UN PATIENT DONT LA CONTAGIOSITÉ A ÉTÉ CONFIRMÉE

► Rechercher et identifier les sujets contacts du cas s'il y a eu un risque d'exposition.

► Prendre en charge les professionnels exposés (voir base de données Eficatt sur inrs.fr).

